
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2011

À une séance extraordinaire tenue le lundi 29 août 2011, à 20 h au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

La greffière adjointe atteste que plus de 8 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal de la séance du 15 août 2011
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 août 2011
- 4- Conseil d'agglomération – Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 30 août 2011 à 16 h 30
- 5- Conseil d'agglomération – Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
- 6- Conseil d'agglomération – Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001
- 7- Conseil d'agglomération – Suivi d'une correspondance de la Ville de Québec
- 8- Conseil d'agglomération – Centre de compostage à ciel ouvert
- 9- Direction générale – Mise en lumière de l'église de Saint-Augustin-de-Desmaures
- 10- Direction générale – Demande autorisation à la CPTAQ – Remblai sur le terrain de Meunier (reporté)
- 11- Direction générale – Prolongation de la campagne de financement
- 12- Direction générale – Dépôt du rapport des résultats « MADA »
- 13- Greffe – Réception du rapport d'ouverture des registres – Règlement d'emprunt numéro REGVSAD-2011-278 au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac
- 14- Greffe – Dépôt officiel des résultats du scrutin référendaire
- 15- Greffe – Ratification du contrat pour la réfection de divers trottoirs et bordures
- 16- Greffe – Orientations dans un dossier d'entrepreneur
- 17- Greffe – Adoption de l'estimation d'honoraires professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation du Collège Saint-Augustin
- 18- Greffe – Formation du comité de sélection dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels pour la rénovation du Collège Saint-Augustin
- 19- Greffe – Adoption et lancement de l'appel d'offres pour services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation du Collège Saint-Augustin (reporté)
- 20- Greffe – Procès-verbal de correction – REGVSAD-2011-244
- 21- Ressources humaines – Fin d'emploi
- 22- Ressources humaines – Fonds de retraite
- 23- Ressources humaines – Nomination de deux préposés permanents aux bâtiments, au Service des Bâtiments, parcs et espaces verts
- 24- Développement économique – Offre de services professionnels pour l'accès au parc industriel et désignation de l'arpenteur-géomètre
- 25- Bâtiments, parcs et espaces verts – Construction d'un ruisseau sans jardin aquatique
- 26- Travaux publics – Recommandation de paiement numéro 2 – Réfection de surface de la rue Jean-Juneau, entre la limite Sud des travaux (phase I) et l'intersection avec la rue du Charron
- 27- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2011-282 au montant de 900 000 \$ pour la réfection de l'aqueduc sur la route 138 Ouest
- 28- Dossiers de la direction générale

- 29- Dossiers de la trésorerie
- 30- Dossiers du greffe
- 31- Dossiers des travaux publics
- 32- Dossiers de la culture
- 33- Dossiers des bâtiments, parcs et espaces verts
- 34- Dossiers des communications
- 35- Dossiers du développement économique
- 36- Dossiers de l'urbanisme
- 37- Dossiers des ressources humaines
- 38- Période de questions des citoyens (pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)
- 39- Période d'intervention des membres du conseil
- 40- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4505, point numéro 1, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 août 2011 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2011

Point numéro 2, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011.



3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2011

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4506, point numéro 3, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 30 AOÛT 2011 À 16 H 30

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4507, point numéro 4, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 30 août 2011 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 30 août 2011 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2011;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer, en vertu de l'article 115 de la loi précitée, à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE soit présentée au conseil d'agglomération une résolution visant des études supplémentaires relatives à une éventuelle implantation d'un centre de compostage dans un secteur incompatible où il pourrait s'avérer néfaste aux points de vue humain, environnemental, social, économique, agricole, aérien, routier pour la sécurité publique.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4508, point numéro 5, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 30 août 2011 et annexes

(AUCUNE)



6- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4509, point numéro 6, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 30 août 2011 et annexes

(AUCUNE)



7- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – SUIVI D'UNE CORRESPONDANCE DE LA VILLE DE QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4510, point numéro 7, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : Correspondance du maire Régis Labeaume du 22 août 2011, objet : Consultation privée des documents relatifs au projet d'amphithéâtre

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Ville de Québec a fait parvenir une lettre au maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ayant pour objet : Consultation privée des documents relatifs au projet d'amphithéâtre;

CONSIDÉRANT QUE c'est inconditionnellement que le maire et les élus de la Ville de Saint-Augustin de Desmaures ont, en vertu de la loi, le droit, le devoir et le privilège dans l'intérêt public de consulter notamment les correspondances, ententes, comptes rendus, relevés, rapports d'ouverture de soumissions, appels d'offres, annexes de tous documents, recherches, règlements, rapports comptables, promesses de contracter, etc. relatifs à une éventuelle implantation d'une infrastructure désignée comme équipement d'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE de consentir à ce que soit assorti d'une condition l'exercice d'un devoir inhérent d'un élu municipal est illégal et il ne saurait en être question. Cependant, les villes partenaires de l'agglomération de Québec peuvent compter, comme cela a toujours été le cas, sur le discernement et le bon sens des élus municipaux de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ainsi, des informations seront gardées secrètes si elles sont trop stratégiques ou délicates pour être révélées hors les cadres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et

qu'il s'avérait que leur divulgation est incompatible avec la loi et l'intérêt public des contribuables de l'agglomération de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte de la volonté des élus de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de prendre connaissance de tous les documents et informations nécessaires à la prise d'une décision éclairée sur les tenants et aboutissants d'un éventuel projet d'amphithéâtre sportif avec comme assurance que si certaines informations sont trop stratégiques ou délicates pour être révélées hors les cadres du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures qu'elles ne seront pas divulguées si cela est conforme avec la loi et l'intérêt public des contribuables de toute l'agglomération de Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8- CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – CENTRE DE COMPOSTAGE À CIEL OUVERT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4511, point numéro 8, séance extraordinaire du 29 août 2011

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Québec désire implanter un centre de compostage ouvert, centre de valorisation des matières organiques, lequel serait situé à l'Est des limites du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, à proximité du plus vaste parc industriel de la région, mais surtout de zones habitées dont le noyau urbain densément peuplé de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE le 9 juin 2011, le conseil d'agglomération a fait un avis de motion afin d'adopter le Règlement R.A.V.Q. 586 – Règlement de l'agglomération sur des travaux et des démarches préparatoires à l'implantation de centres de traitement des matières organiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a adopté le 21 juin 2011 le Règlement R.A.V.Q. 586 – Règlement de l'agglomération sur des travaux et des démarches préparatoires à l'implantation de centres de traitement des matières organiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures le 30 mai et le 19 juillet énonçant de nombreuses craintes et objections légitimes relativement à ce projet, notamment sur le plan des odeurs, de la présence de vermines, de la dévaluation des propriétés avoisinantes ainsi que du caractère dangereux d'un tel site à proximité de l'aéroport de Québec en raison des oiseaux qui survoleraient le secteur;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro RVSAD-2011-4408 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, adoptée le 19 juillet 2011, prévoit que le conseil municipal exerce son droit d'opposition prévu à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* L.R.Q., c. E-20.001 concernant le Règlement numéro R.A.V.Q. 586 ainsi que la réquisition d'une audition devant la Commission municipale pour plaider une opposition de façon à préserver l'entièreté de ses droits;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est renseignée quant aux impacts de tels sites ailleurs au Québec et que depuis mai dernier, plusieurs acteurs concernés ont manifesté leur grande inquiétude ou sinon leur opposition quant à l'implantation d'un centre de compostage à ciel ouvert, dont plusieurs citoyens des zones limitrophes ainsi que l'Aéroport de Québec, acteur majeur dans un tel dossier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demeure toujours en attente de recevoir toute la documentation relativement à ce dossier, particulièrement les études d'impact entourant l'implantation de ce centre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a de bonnes raisons de croire que sous sa forme actuelle, la mise en œuvre de ce projet serait préjudiciable, tant aux citoyens de son territoire qu'à ceux de toute l'agglomération de Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un centre fermé n'a pas été étudiée ni retenue, alors que cette alternative aurait beaucoup moins d'impact et, qu'en conséquence, il est dans l'intérêt public, donc du devoir des élus municipaux, que tous les travaux soient suspendus le temps de revoir le projet en prévoyant d'autres alternatives permettant d'atténuer ou d'éliminer les effets négatifs du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE soit requise la présentation au conseil d'agglomération d'une résolution visant des études supplémentaires relatives à l'éventuelle implantation d'un centre de compostage dans un secteur incompatible où il pourrait s'avérer néfaste, notamment aux points de vue humain, environnemental, social, économique, agricole, aérien, routier pour la sécurité publique;

QU'à défaut pour la Ville de Québec de réaliser toutes les études requises et d'analyser les scénarios alternatifs en prenant en considération les critères d'ordre public suivants, notamment humains, environnementaux, sociaux, économiques, agricoles, aériens, routiers, pour la sécurité publique et que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mette en œuvre sous ses pouvoirs inhérents en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, telles études visant à garantir les critères d'ordre public précités;

De requérir de la Ville de Québec la transmission de toute information de toute nature ayant trait à ce projet afin d'orienter les recherches et analyses précitées dans l'intérêt public;

De désigner la firme Tremblay Bois Mignault à titre de procureur pour prendre toute mesure visant à garantir l'application intégrale de la présente résolution, notamment par le biais de la négociation, de demandes d'informations, la représentation devant les instances appropriées par le biais des mesures prévues à la loi dont la cassation, et d'autres;

De désigner cette firme pour toute procédure nécessaire afin de suspendre les travaux le temps de connaître tous les tenants et aboutissants ainsi que d'entendre et tenir compte du point de vue de tous les acteurs concernés par ce projet et d'évaluer d'autres alternatives, dont notamment l'implantation d'un centre fermé;

QU'une copie certifiée conforme de cette résolution soit transmise à la Commission municipale, aux municipalités liées, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, au ministre fédéral des Transports M. Denis Lebel, au député de La Peltrie, M. Eric Caire, à l'Union des producteurs agricoles, au Conseil régional de l'environnement de la région de la Capitale nationale, à l'Office du tourisme de Québec et à l'Aéroport de Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient des discussions et du vote puisqu'il travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



9- DIRECTION GÉNÉRALE – MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4512, point numéro 9, séance extraordinaire du 29 août 2011

CONSIDÉRANT le projet de mise en lumière de l'église de Saint-Augustin-de-Desmaures et la fiche du budget déposée par la Commission de la Capitale Nationale au montant de 60 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permet de mettre en valeur l'église de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, notamment divers éléments architecturaux ainsi que des œuvres d'art de grande valeur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'allouer un montant de 30 000 \$ représentant la moitié des coûts à partager pour défrayer la phase 1 du projet de mise en lumière de l'église de Saint-Augustin-de-Desmaures, soit les honoraires professionnels pour le concept, la provision pour des services en simulation virtuelle 3D/infographie, la provision pour des tests d'éclairage sur le site et les contingences;

De conclure une entente avec la Commission de la Capitale Nationale et la Fabrique concernant ce projet, incluant la répartition des coûts.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**10- DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE AUTORISATION À LA CPTAQ –
REMBLAI SUR LE TERRAIN DE MEUNIER**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4513, point numéro 10, séance extraordinaire du 29 août 2011

(REPORTÉ)



**11- DIRECTION GÉNÉRALE – PROLONGATION DE LA CAMPAGNE DE
FINANCEMENT**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4514, point numéro 11, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1986

CONSIDÉRANT QUE la campagne a atteint un objectif de 98 % en date du 26 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE la réponse des sollicités est excellente et que de nombreux prospects de qualité restent à solliciter;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes en attente de nombreuses autres réponses puisque le processus de décision des entreprises majeures peut prendre plusieurs mois;

CONSIDÉRANT QUE la campagne de vente des « Petits Cœurs » commence à peine en raison du retard pris à cause de la grève des postes;

CONSIDÉRANT le potentiel de dons encore non récoltés qui est de 300 000 \$ et qu'il serait illogique de ne pas terminer notre travail de sollicitation adéquatement vu le potentiel des dons encore en suspens;

CONSIDÉRANT QUE les membres bénévoles expriment le désir de finaliser le travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prolonger la période de campagne de financement jusqu'en février 2012;

D'autoriser les coûts supplémentaires de 13 000 \$ compte tenu des résultats envisagés de 300 000 \$.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**12- DIRECTION GÉNÉRALE – DÉPÔT DU RAPPORT DES RÉSULTATS
« MADA »**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4515, point numéro 12, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : rapport

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA a présenté le 18 août dernier les résultats du sondage effectué auprès des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE ce comité s'est réuni régulièrement pour mener à bien ce dossier et qu'il a rencontré bon nombre de personnes âgées afin de recueillir leurs commentaires quant à leurs besoins comme citoyens de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT l'importance de l'information recueillie pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De remercier et de féliciter Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, ainsi que son groupe de travail incluant tous les bénévoles pour la qualité du travail effectué au bénéfice des personnes âgées de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

De prendre acte des résultats du sondage effectué auprès des aînés afin de connaître les besoins principalement évoqués et s'assurer de leur mise en œuvre et qu'un plan d'action sera proposé d'ici la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**13- GREFFE – RÉCEPTION DU RAPPORT D'OUVERTURE DES REGISTRES –
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO REGVSAD-2011-278 AU MONTANT
DE 2 300 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-FÉLIX ENTRE
DE L'HÊTRIÈRE ET CHEMIN DU LAC**

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4516, point numéro 5, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : RGVSAAD-2011-278

CONSIDÉRANT QU'une période d'enregistrement où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire s'est tenue le 29 août 2011 entre 9 h et 19 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte des résultats de la procédure d'enregistrement pour le Règlement REGVSAD-2011-278, règlement d'emprunt au montant de 2 300 000 \$ pour la réfection de la rue Saint-Félix entre de l'Hêtrière et chemin du Lac;

De prendre acte qu'une période d'enregistrement, où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire, s'est tenue le lundi 29 août 2011, entre 9 h et 19 h, sous la supervision de la greffière adjointe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le nombre de personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire, établie selon l'article 553 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), est de treize mille quatre cent soixante-huit (13 468);

QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était fixé à cinq cents (500);

QU'à la fin de la période d'enregistrement, le nombre de personnes habiles à voter qui ont signé le registre était de 0;

Par conséquent, le règlement est réputé approuvé et le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2,3 millions de dollars, sur une période de 20 ans, aux fins du présent Règlement REGVSAD-2011-278 après réception de l'avis de promulgation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14- GREFFE – DÉPÔT OFFICIEL DES RÉSULTATS DU SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4517, point numéro 14, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCES : RGVSAAD-2011-269; MVSAD-2011-1977

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné pour l'adoption du Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-269 au montant de 15 millions pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord, par Mme Marie-Julie Cossette, conseillère du district numéro 4, lors de la séance extraordinaire du 30 mai 2011 et que le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-269 a été adopté lors d'une séance ordinaire du 6 juin 2011;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une nouvelle estimation, la Ville de Saint-Augustin a modifié, le 20 juin 2011, le montant du Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-269 à 11,5 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QU'une période d'enregistrement où les personnes habiles à voter pouvaient demander la tenue d'un scrutin référendaire s'est tenue le 20 juin 2011 entre 9 h et 19 h et que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était fixé à trente-neuf (39) et que trente-neuf (39) personnes ont signé le registre;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 20 juin 2011, le conseil a résolu d'aller en référendum le 14 août 2011;

CONSIDÉRANT QU'un vote par anticipation a été tenu le 7 août 2011, de 12 h à 20 h, et qu'un scrutin référendaire a été tenu le 14 août 2011 de 10 h à 20 h, le tout au Collège Saint-Augustin au 4950, rue Lionel-Groulx;

CONSIDÉRANT QUE la question référendaire était « Approuvez-vous le Règlement portant le numéro REGVSAD-2011-269, règlement d'emprunt au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord? »;

CONSIDÉRANT QUE le personnel référendaire a procédé au recensement des votes dès la fermeture du bureau de vote à 20 h le 14 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire est de 300;

CONSIDÉRANT QUE 226 personnes habiles à voter ont exercé leur droit de vote, soit 95 lors du vote par anticipation et 131 lors du scrutin référendaire, et que des bulletins de vote de ceux-ci, 226 bulletins de vote étaient valides et aucun rejeté;

CONSIDÉRANT QUE 192 personnes ont approuvé et que 34 personnes ont voté contre le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-269;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris acte des résultats préliminaires lors de la séance ordinaire du 15 août 2011 et qu'aucun changement n'a été constaté depuis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte des résultats définitifs du scrutin référendaire du 14 août 2011 concernant le Règlement REGVSAD-2011-269, règlement d'emprunt au montant de 11 500 000 \$ pour les travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie au lac Saint-Augustin Nord, tels qu'ils ont été constatés lors de la séance du 15 août 2011, soit:

- ▶ Nombre de personnes ayant voté : 226;
- ▶ Nombre de réponses affirmatives : 192;
- ▶ Nombre de réponses négatives : 34;

De poursuivre le processus réglementaire en faisant parvenir le Règlement d'emprunt REGVSAD-2011-269 pour approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



15- GREFFE – RATIFICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS ET BORDURES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4518, point numéro 15, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1967; RVSAD-2011-4460

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée lors de la séance ordinaire du 15 août 2011 afin d'autoriser l'adjudication du contrat pour la réfection de divers trottoirs et bordures dans la Ville au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, soit BMQ, Jean Leclerc et Laval Construction;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de l'appel d'offres portant le numéro AOVSAAD-2011-226 s'est déroulée le 19 août 2011 à 11 h et que trois entreprises ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient de l'ordre de :

- ▶ BMQ au montant de 45 410,05 \$, taxes comprises;
- ▶ Jean Leclerc au montant de 49 988,98 \$, taxes comprises;
- ▶ Laval Construction au montant de 45 165,66 \$, taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE Laval Construction est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De ratifier l'adjudication du contrat pour la réfection de divers trottoirs et bordures dans la Ville conformément à l'appel d'offres numéro AOVSAAD-2011-226 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Laval Construction, au montant de 45 165,66 \$, taxes comprises.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



16- GREFFE – ORIENTATIONS DANS UN DOSSIER D'ENTREPRENEUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4519, point numéro 16, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1981

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé l'appel d'offres portant le numéro AOVSAAD-2011-214 le 14 juin 2011 afin de recevoir des soumissions pour la réfection de la rue Pierre-Georges-Roy et la reconstruction des branchements d'aqueduc et d'égouts ainsi que ceux d'utilité publique sur deux terrains privés, soit celui de l'école Vision sise au 4920, rue Pierre-Georges-Roy et celui du Centre Casa sis au 4965, rue Lionel-Groulx;

CONSIDÉRANT QUE le 4 juillet 2011, le conseil municipal de la Ville a adjugé par résolution le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit

Excavation Jos Pelletier inc., pour un montant de 877 034,34 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE cet entrepreneur cumule du retard dans l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier fait preuve d'une mauvaise gestion, d'un manque de personnel qualifié et d'un nombre insuffisant de travailleurs sur le chantier;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Excavation Jos Pelletier inc. n'a pas respecté les devis et plans soumis avec l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a inexécution des obligations contractuelles et que cette situation cause des dommages substantiels à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De transmettre une mise en demeure à l'entrepreneur Excavation Jos Pelletier inc. lui indiquant de remédier au défaut dans les cinq prochains jours;

Dans le cas où l'entrepreneur ne remédie pas au défaut;

De transmettre un avis de résiliation du contrat à l'entrepreneur Excavation Jos Pelletier inc. lui sommant de quitter les lieux du chantier dans un délai de quarante-huit heures;

De résilier le contrat qui lie la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avec l'entrepreneur Excavation Jos Pelletier inc. et de se réserver le droit d'obtenir des dommages et intérêts;

De disqualifier cet entrepreneur pour les prochains appels d'offre.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



17- GREFFE – ADOPTION DE L'ESTIMATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE POUR LA RÉNOVATION DU COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4520, point numéro 17, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1982

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite lancer prochainement un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la rénovation du Collège Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QUE ces services nécessitent une dépense de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le prix de tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation établie par la Ville en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a fait préparer une estimation par une firme d'architectes neutre et indépendante;

CONSIDÉRANT QUE cette estimation est présentée au conseil sous scellés en date des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adopter l'estimation d'honoraires professionnels en architecture et ingénierie dans le cadre de l'appel d'offres pour la rénovation du Collège Saint-Augustin.



18- GREFFE – FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION DU COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4521, point numéro 18, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1983

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite lancer prochainement un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre de la rénovation du Collège Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'un système de pondération et d'évaluation des offres doit être utilisé lors du processus d'adjudication du contrat pour services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection d'au moins trois membres autres que les membres du conseil doit être formé pour évaluer chaque soumission individuellement à l'aide du système de pondération et d'évaluation, et ce, sans connaître le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce comité de sélection doit être formé par le conseil;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection est présenté au conseil sous scellés en date des présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que les membres proposés ont les compétences nécessaires pour faire partie du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer le comité de sélection en y incluant uniquement les personnes apparaissant au document sous scellés dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation du Collège Saint-Augustin;

De ne pas divulguer le nom des membres du comité de sélection avant l'adjudication du contrat.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



19- GREFFE – ADOPTION ET LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIEURIE POUR LA RÉNOVATION DU COLLÈGE SAINT-AUGUSTIN

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4522, point numéro 19, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1984

(REPORTÉ)



20- GREFFE – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – REGVSAD-2011-244

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4523, point numéro 20, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-244

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à faire des procès-verbaux de correction; par conséquent, le Règlement numéro REGVSAD-2011-244 est modifié aux articles 1 et 2 afin de modifier le numéro de lot 3 056 891 pour le lot 3 058 891;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De modifier le règlement numéro REGVSAD-2011-244 aux articles 1 et 2 afin de modifier le numéro de lot 3 056 891 pour le lot 3 058 891.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



21- RESSOURCES HUMAINES – FIN D'EMPLOI

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4524, point numéro 21, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1980

CONSIDÉRANT le dossier disciplinaire d'une employée et les événements factuels produits au cours des derniers mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mettre en œuvre les recommandations du conseil municipal discutées lors du comité plénier du 29 août 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



22- RESSOURCES HUMAINES – FONDS DE RETRAITE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4525, point numéro 22, séance extraordinaire du 29 août 2011

CONSIDÉRANT le dossier particulier d'un employé de la ville, M. Pierre Boulanger, lequel a été transféré de la Ville de Québec à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures lors du processus de défusion, eu égard au régime de retraite et aux cotisations devant être prélevées;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation supérieur dans le régime de retraite des professionnels de la Ville de Québec duquel M. Boulanger fait partie;

CONSIDÉRANT les nombreuses années de service de M. Pierre Boulanger pour le bénéfice du territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QU'en date du 31 août 2011, la Ville de Québec a établi le montant des cotisations patronales à récupérer à 13 678,64 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le versement d'une somme de 13 678,64 \$ en date du 31 mai 2011 dans le régime de retraite de la Ville de Québec pour le dossier de M. Pierre Boulanger, directeur du Service de l'urbanisme laquelle somme est sujette à réévaluation au mois de septembre 2011.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



23- RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION DE DEUX PRÉPOSÉS PERMANENTS AU SERVICE DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4526, point numéro 24, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCES : MVSAD-2011-1934; ACVSAD-2011-202

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2011, M. Robert Gagnon a été affecté temporairement pour une période d'un an au poste de préposé aux bâtiments au

Service des bâtiments, parcs et espaces verts pour évaluer si les besoins étaient permanents et constants;

CONSIDÉRANT QU'en plus, un employé au poste de préposé aux bâtiments n'a pas complété sa période de probation jugée non satisfaisante;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont impératifs dans ce service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne de deux postes permanents de préposés aux bâtiments, au Service des bâtiments, parcs et espaces verts (ACVSAD-2011-202), du 25 juillet au 8 août 2011;

CONSIDÉRANT que les trois candidats internes ont été convoqués pour une deuxième étape du processus pour des tests d'habiletés cognitives;

CONSIDÉRANT QUE deux candidats ont convaincu le comité de sélection en entrevue pour leur expérience, leurs compétences et la réussite des tests;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer MM. Robert Gagnon et Sergio Marzaro à un poste permanent de préposé aux bâtiments au Service des bâtiments, parcs et espaces verts, selon la convention des employés cols bleus en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



24- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ACCÈS AU PARC INDUSTRIEL NORD ET DÉSIGNATION DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4527, point numéro 24, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCES : lettre du 11 août 2011, RVSAD-2008-1394

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a mandaté en mai 2008 la firme Génio afin de mener auprès du ministère des Transports les discussions techniques afin d'obtenir un protocole d'entente pour réaliser un accès au parc industriel, à l'Est de l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT QUE la Ville réitère que pour soutenir son développement économique, elle doit pouvoir accueillir les nouveaux investisseurs dans cette zone et qu'en conséquence, il faut avoir les accès d'entrée et de sortie sécuritaires pour tous les usagers du réseau routier qui veulent entrer et sortir de Saint-Augustin-de-Desmaures ainsi que la nouvelle zone industrielle;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe budgétaire à la firme Génio a été initialement prévue au montant de 5 000 \$ mais que cette enveloppe est actuellement épuisée, le mandat ayant été octroyé il y a trois ans;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Génio de facturer dorénavant les services sur un taux horaire sur la base du décret gouvernemental numéro 1235-87 compte tenu qu'il est difficile d'évaluer précisément la nature des prochaines interventions;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Génio de prévoir une somme d'environ 10 000 \$ pour la suite de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder une somme de 10 000 \$ avant taxes à la firme Génio afin de poursuivre les travaux amorcés pour définir et signer avec le ministère des Transports du Québec

le protocole d'entente pour la mise en œuvre des travaux d'infrastructures permettant l'accès au parc industriel Est;

De désigner l'arpenteur-géomètre conformément à un appel d'offres sur invitation.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



25- BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS – CONSTRUCTION D'UN RUISSEAU SANS JARDIN AQUATIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4528, point numéro 25, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1978

CONSIDÉRANT QUE le parc du Millénaire comporte un ruisseau avec un marais qui a été construit en 2000 et que la membrane du marais située en bas du ruisseau est perforée;

CONSIDÉRANT QUE le marais ne retient plus l'eau, ce qui a pour effet que le tout s'est détérioré de façon importante au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE trois demandes de prix ont été faites auprès d'entrepreneurs spécialisés dans ce type d'aménagement d'un ruisseau sans marais de 20 pieds par 40 pieds;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder le contrat de construction du ruisseau à AquaPlantes;

D'autoriser Me Jean-Pierre Roy, directeur général, à signer le contrat avec cette compagnie et de payer le montant de 21 750 \$, plus taxes, pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



26- TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 – RÉFECTION DE SURFACE DE LA RUE JEAN-JUNEAU, ENTRE LA LIMITE SUD DES TRAVAUX (PHASE I) ET L'INTERSECTION AVEC LA RUE DU CHARRON

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4529, point numéro 26, séance extraordinaire du 29 août 2011

RÉFÉRENCE : MVSAD-2011-1979

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la réfection de surface de la rue Jean-Juneau, entre la limite Sud des travaux (phase I) et l'intersection avec la rue du Charron ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 22 août 2011 pour un montant de 345 587,82 \$ incluant des avis de changement au montant de 60 004,16 \$, le tout taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur engagé pour ce dossier de la firme SNC-Lavalin inc. recommande le paiement de 345 587,82 \$ taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 345 587,82 \$ en faveur de Construction et Pavage Portneuf pour les travaux de réfection de surface de la rue Jean-Juneau, entre la limite Sud des travaux (phase I) et l'intersection avec la rue du Charron, à même les crédits du Règlement d'emprunt REGVSAD-2010-200 sous réserve d'un montant de 60 004,16\$ qui sera puisé à même les crédits disponibles aux prévisions budgétaires 2011.



**27- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO REGVSAD-2011-282 AU MONTANT DE 900 000 \$ POUR LA
RÉFECTION DE L'AQUEDUC SUR LA ROUTE 138 OUEST**

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2011-285, point numéro 27, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE : REGVSAD-2011-282

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1 qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2011-282 au montant de 900 000 \$ pour la réfection de l'aqueduc sur la route 138 Ouest.



28- DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4530, point numéro 28, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



29- DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4531, point numéro 29, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



30- DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4532, point numéro 30, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



31- DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4533, point numéro 31, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



32- DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4534, point numéro 32, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



33- DOSSIERS DES BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4535, point numéro 33, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



34- DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4536, point numéro 34, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



35- DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4537, point numéro 35, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



36- DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4538, point numéro 36, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



37- DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4539, point numéro 37, séance extraordinaire du 29 août 2011
RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



38- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 38, séance extraordinaire du 29 août 2011

(pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement)



39- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 39, séance extraordinaire du 29 août 2011



40- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2011-4540, point numéro 40, séance extraordinaire du 29 août 2011

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 29^e jour du mois d'août 2011 à 20 h 35 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Danielle Tremblay, greffière adjointe